



## **Désormais les cotisations mutuelles seront imposables.**

**Encore un mauvais coup, contre les salariés !**

**Trop, c'est trop !** Le gouvernement fait des cadeaux par dizaine de milliards au patronat, et dans le même temps, il multiplie les mesures qui pèseront sur le pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

Une disposition de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014, va coûter cher aux salariés qui sont affiliés à une mutuelle santé obligatoire au sein de leur entreprise, soit 11 millions de salariés environ.

En effet cette disposition applicable à compter de l'imposition des revenus de 2013, prévoit la fiscalisation des cotisations de complémentaire santé versée par l'employeur.

Cela, pour récupérer un peu plus d'un milliard d'euros qui servirait à financer la complémentaire pour tous, comme le prévoit l'accord sur la sécurisation dit de l'emploi, que la CGT n'a pas signé.

Augmentation de la TVA, des cotisations pour la retraite, baisse du plafond du quotient familial, et maintenant intégration au revenu imposable des cotisations mutuelles, avec toutes les conséquences qui en découlent : la pause fiscale c'est pour les patrons, mais manifestement pas pour les salariés. De qui se moque-t-on ?

**Certains contribuables non imposables vont le devenir, d'autres vont monter d'une tranche et d'une manière générale il y aura augmentation des impôts pour tous les salariés bénéficiant d'une complémentaire santé ou prévoyance obligatoire.**

Cette augmentation du revenu imposable entraînera aussi pour les plus défavorisés une baisse des prestations familiales sous condition de ressources (notamment allocation logement et allocation de rentrée scolaire).

Ce n'est pas en diminuant le pouvoir d'achat des salariés que le gouvernement relancera la machine économique.

Cette décision renforce un peu plus encore le besoin de se mobiliser en participant massivement à la **journée nationale d'action du jeudi 6 février**, sur l'emploi, les salaires, et la protection sociale.